



## Retenue sur dépôt de garantie

Par **Nefilim**, le **15/05/2012** à **13:44**

Bonjour,

Après avoir quitté un logement courant janvier, ma caution m'a été restituée, déduction faite d'un forfait ménage de 100 euros, mais sans justificatif.

De ce fait, j'ai donc écrit une LR/AR à mon ancienne agence, leur demandant de justifier ce forfait ménage. N'ayant toujours pas de réponse après un mois, je décide de leur demander ce qu'il en est par e-mail, et il me répondent (enfin) ce qui suit :

"Le nettoyage de votre logement n'a pas été effectué par une entreprise mais par la nouvelle locataire qui a accepté de s'en charger.

Il s'agit donc d'un forfait que nous avons appliqué et remboursé à la nouvelle occupante. Si nous avons fait intervenir une entreprise le montant aurait été bien plus élevé.

En conséquence, nous ne pouvons pas vous fournir de facture."

Moi j'aurais plutôt dit : en conséquence, vous devez me rembourser ce forfait.

Puis moi çà me fait penser à du travail au noir en passant.

Ai je raison de penser qu'ils sont totalement dans l'illégalité ?

Merci de votre aide